

# BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

## ÉCONOMIE ET GESTION APPLIQUÉES A LA PROFESSION

SESSION 2006

---

Durée : 2 heures 30  
Coefficient : 2

---

### Matériel autorisé :

Calculatrice conformément à la circulaire n°99-186 du 16/11/1999

### ANNEXES :

- Annexe n°1 : Portrait robot du surendetté
- Annexe n°2 : Situations familiales retenues
- Annexe n°3 : Relevé des charges prévisionnelles des ateliers
- Annexe n°4 : Extrait du tableau de répartition des charges indirectes

### Barème indicatif :

- Partie 1 : 26 points
- Partie 2 : 14 points
- Total : 40 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet comporte 6 pages, numérotées de 1/6 à 6/6

|  |                     |
|--|---------------------|
| BTS Economie sociale et familiale              | Session 2006        |
| Économie et gestion appliquées à la profession | ESEGAP              |
| Coefficient : 2                                | Durée : 2 heures 30 |
|  | Page : 1/6          |

## CENTRE SOCIAL RENOIR

Le centre social Renoir de la ville de Dijon a été créé, sous la forme associative, au début des années 1980 afin de favoriser une dynamique de quartier à travers des actions régulières à destination de différents publics : activités périscolaires, accompagnement scolaire, sorties familiales, atelier informatique, atelier d'alphabétisation, atelier poterie, gymnastique danse, conseils en matière de budget, emploi, logement, etc. Le centre est un lieu de proximité ouvert à tous, sans discrimination, proposant un accueil convivial et des projets participatifs pour que les habitants prennent des initiatives et mènent des actions.

En tant que technicien(ne) en Economie Sociale Familiale, vous êtes amené(e) à intervenir dans différents domaines de la vie quotidienne.

Pour aider les personnes qui éprouvent des difficultés financières, le conseil d'administration a décidé la mise en place d'un projet autour d'un diagnostic personnalisé et prolongé par des stages de sensibilisation à l'éducation budgétaire par le (la) technicien(ne) ESF.

### **PARTIE 1 – Surendettement : diagnostic personnalisé**

Lors des permanences, le (la) technicien(ne) ESF a pour rôle d'opérer un diagnostic pour déterminer le besoin d'accompagnement budgétaire du ménage et le diriger ou non vers la conseillère ESF. Dans un souci d'efficacité, il (elle) élabore des supports professionnels ou des supports d'information à destination des ménages. Les ménages qui souhaitent des informations sont accueillis individuellement. Afin de mieux cerner leur situation financière, ils doivent se munir d'informations caractéristiques. Un diagnostic est élaboré et des conseils sont proposés.

#### **A partir de vos connaissances et des annexes 1 et 2 :**

- 1.1 Réaliser un guide d'entretien susceptible d'être utilisé par le (la) technicien(ne) ESF lors des rendez-vous avec les ménages afin d'établir le diagnostic.
- 1.2 A partir des deux situations familiales retenues, élaborer un diagnostic personnalisé en identifiant et calculant trois indicateurs pertinents.
- 1.3 Présenter le document remis aux ménages en fin d'entretien, sur les solutions envisageables face au risque de surendettement.
- 1.4 Dans une courte note destinée au président du conseil d'administration, montrer les liens entre les situations de surendettement et la pauvreté, en mettant en évidence le rôle de la redistribution.

|  |                     |
|--|---------------------|
| BTS Economie sociale et familiale              | Session 2006        |
| Economie et gestion appliquées à la profession | ESEGAP              |
| Coefficient : 2                                | Durée : 2 heures 30 |
|  | Page : 2/6          |

## **PARTIE 2 – Education budgétaire.**

L'étude de besoin a fait apparaître la nécessité d'accompagner les familles par des stages de sensibilisation à l'éducation budgétaire. Pour cela, l'association prévoit d'organiser chaque mois un atelier d'initiation à la gestion des budgets : principes de gestion, démarches administratives, calcul de l'impôt, connaissance des contrats, relations avec les banques, etc. Le bureau de l'association a alloué une enveloppe de 33 000 € pour cette action mais s'interroge sur la faisabilité financière de ce projet.

### **A partir de vos connaissances et des annexes 3 et 4 :**

- 2.1 Evaluer la faisabilité financière du projet à partir du budget annuel prévisionnel.
- 2.2 Proposer et justifier les actions en fonction des résultats observés.
- 2.3 Dans une note adressée au président de l'association, présenter vos propositions.

|  |                     |              |
|--|---------------------|--------------|
| BTS Economie sociale et familiale              |                     | Session 2006 |
| Économie et gestion appliquées à la profession |                     | ESEGAP       |
| Coefficient : 2                                | Durée : 2 heures 30 | Page : 3/6   |

## **ANNEXE 1 : Portrait-robot du surendetté**

- **Qui sont les débiteurs surendettés ?**

Le surendettement touche principalement les ménages les plus défavorisés, selon l'enquête typologique réalisée en 2001 par la Banque de France. 58 % des personnes surendettées sont seules, qu'elles soient célibataires, divorcées, veuves..., et beaucoup d'entre elles ont au moins un enfant à charge. A 72 %, leurs revenus mensuels sont inférieurs ou égaux à 1 500 euros, voire même au SMIC pour 42 %. Enfin, ils disposent d'un faible patrimoine : seuls 15 % sont propriétaire d'une résidence principale, évaluée à moins de 75 000 euros dans 57 % des cas. 75 % sont locataires (contre 40 % des ménages français).

- **Pourquoi sont-ils surendettés ?**

La Banque de France distingue deux types de surendettement. Le plus répandu (64 % des cas) est le surendettement passif, c'est-à-dire consécutif aux accidents de la vie comme le chômage (26 %), la séparation ou le divorce (16 %), la maladie ou l'accident (9 %)... Pour les 36 % restants, il s'agit d'un surendettement actif, dû à une « mauvaise gestion » : trop de crédit (20 %), logement trop onéreux (3 %), etc.

« Ce chiffre est surévalué, insiste Daniel Tounrez, secrétaire général de l'Indecosa-CGT. En fait, beaucoup de ménages ont de trop faibles ressources pour parvenir à faire face à toutes les charges courantes et n'ont d'autres solutions que d'avoir recours au crédit pour boucler les fins de mois. Il suffit alors d'un incident pour qu'ils se retrouvent dans l'incapacité d'honorer les échéances. Nous estimons que seuls 5 % des familles sont vraiment surendettés actifs. »

- **Quelle est la nature de leurs dettes ?**

Trois fois sur quatre, l'endettement est constitué à la fois d'arriérés de charges courantes – loyers, téléphone, impôts... - et de dettes bancaires qui représentent toutefois 75 % de la dette totale. Seulement 15 % des dossiers comportent un endettement immobilier. En revanche, 80 % comptent des crédits revolving (quatre en moyenne par dossier).

Alternatives économiques n°237. Juin 2005

|  |                     |
|--|---------------------|
| BTS Economie sociale et familiale              | Session 2006        |
| Économie et gestion appliquées à la profession | ESEGAP              |
| Coefficient : 2                                | Durée : 2 heures 30 |
|  | Page : 4/6          |

**ANNEXE 2 : Situations familiales retenues**

*MR et Mme P, couple marié, trois enfants*

*Salaire net de Mr 1 200 euros/mois*

*Salaire net de Mme 1 000 euros/mois*

*Electricité, assurance, impôts : 4 740 euros/an*

*Dépenses courantes : 1 770 euros/mois*

*Crédit immobilier : charge de 600 euros/mois*

*Crédit voiture : 150 euros/mois*

*Allocations familiales et de rentrée scolaire : 600 euros/mois*

*Budget vacances, loisirs : 1 200 euros/ an*

*Me E, célibataire, sans enfant*

*Salaire net : 2 050 euros /mois*

*Crédit immobilier : 533 euros /mois*

*Alimentation, santé, transport : 700 euros /mois*

*Impôt, assurance, mutuelle : 3 000 euros/an*

*Traite voiture : 150 euros/mois*

*Crédit « Révolving » : 250 euros/mois*

*Factures diverses (électricité, gaz..) : 800 euros/an*

|  |                     |
|--|---------------------|
| BTS Economie sociale et familiale              | Session 2006        |
| Economie et gestion appliquées à la profession | ESEGAP              |
| Coefficient : 2                                | Durée : 2 heures 30 |
|  | Page : 5/6          |

### **ANNEXE 3 : Relevé des charges prévisionnelles des ateliers**

Chaque atelier accueille neuf stagiaires pour une durée de 10 jours. Un atelier est encadré par un animateur salarié et deux bénévoles permanents. A cette fin, les bénévoles bénéficient d'une formation de quatre jours qui leur permet d'être opérationnels auprès du public. On peut noter également :

- location d'une salle informatique équipée : 60 €/jour
- rémunération de l'animateur : on considère que l'animateur coûte 97 € par jour travaillé, charges sociales comprises.
- consommables (papier, encre, etc...) : 15 € par atelier
- frais de déplacement des stagiaires, de l'animateur et des bénévoles : 5 € en moyenne par personne et par jour.
- frais de repas (les repas sont pris en commun au restaurant social proche) : 3 € par personne et par jour.
- frais de formation des bénévoles : 560 € / jour
- le service administratif travaille en moyenne 15 heures pour l'organisation et le suivi de chaque atelier.

### **ANNEXE 4 : Extrait du tableau de répartition des charges indirectes**

| <b>Charges</b>                 | <b>Administration</b> | <b>Famille</b>     | <b>Périscolaire</b> | <b>Activités manuelles et sportives</b> |
|--------------------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|---|
| <b>TOTAL</b>                   | 60 000                | 12 000             | 45 000              | 18 000                                  |
| <b>Unité œuvre</b>             | Heure de travail      | Nombre de dossiers | Nombre de dossiers  | Nombre de dossiers                      |
| <b>Nombre d'unités œuvres</b>  | 3000                  | 500                | 900                 | 300                                     |
| <b>Coût de l'unité d'œuvre</b> | 20                    | 24                 | 50                  | 60                                      |

Pour la bonne gestion de l'association, les charges indirectes d'administration sont imputées au coût de chaque activité.